

Les lettres d'actualité – Italie

Sostenibile

La lettre de l'industrie et du développement durable

n°9 - 7 décembre 2017

SOMMAIRE

GENERAL

- 19 projets pour relancer la ville de Rome.
- Honeywell confirme sa volonté de fermer le site italien d'Atessa (Abruzzes), 420 employés, spécialisé dans la réalisation de turbocompresseurs.
- Le groupe italien Prysmian, leader mondial des câbles, rachète un de ses concurrents, l'américain General Cable, pour 3 Md€.

ÉNERGIE

- Le ministère de l'économie cède à la Cassa Depositi e Prestiti 3,3% du pétrolier Eni.
- Enel présente son nouveau plan industriel 2018-2020, focalisé sur la numérisation et les services innovants.
- Forum Eurasiatique de Vérone : Eni envisage des liens encore plus forts avec le russe Rosneft.
- Eni sera la première société pétrolière à mener des activités d'exploration d'hydrocarbures dans les eaux américaines de l'Océan Arctique.
- Réseaux gaziers : Gas Natural Fenosa cède à 2i Rete Gas ses actifs italiens dans la distribution de gaz.
- Procès contre Tirreno Power (50% Engie) : le ministère de l'environnement figure parmi les parties lésées.
- Accord SNAM-SGI pour la méthanisation de la Sardaigne.
- Le Mouvement 5 étoiles se réunit pour définir la stratégie pour une possible nationalisation de l'opérateur de services urbains romain ACEA (23% Suez).
- Nouvelle stratégie énergétique nationale italienne à l'horizon 2030 : fin du charbon, électrification de la consommation, efficacité énergétique et croissance des renouvelables.

TRANSPORTS

- Alitalia : cession possible dans 3 ou 4 semaines selon le ministre des transports
- Atlantia, groupe contrôlé par la famille Benetton, pourrait améliorer son offre pour Abertis, lancée en mai.
- La compagnie ferroviaire privée à grande vitesse Ntv (Italo) a annoncé son entrée à la Bourse de Milan en 2018.
- Conférence au port de Civitavecchia sur le rôle des ports méditerranéens dans le futur des corridors européens de transport.

ENVIRONNEMENT

- *L'Italie a déjà consommé un quart de ses zones côtières protégées.*

GENERAL**19 projets pour relancer la ville de Rome**

La « table Rome » du ministère du développement économique (MISE), de la région du Latium et de la commune de Rome s'est réunie pour la seconde fois le 23 novembre et a prévu 19 projets à mettre en œuvre immédiatement pour relancer la ville de Rome. Ceux-ci ont été illustrés dans une [note](#).

En plus du ministre Calenda, de la maire de Rome Virginia Raggi et du président de la région du Latium Nicola Zingaretti, étaient présents la ministre de la santé Beatrice Lorenzin, le préfet de Rome Paolo Basilone, l'administrateur délégué de la Caisse des dépôts Fabio Gallia et le président de « Istituto Luce » Roberto Cicutto. Le plan « Sviluppo Capitale » (Développement Capitale) prévoit au total 30 interventions, organisées sur 5 piliers de relance productive de la ville : compétitivité et innovation ; énergie et mobilité durable ; tourisme ; requalification urbaine et une série d'interventions sectorielles pour favoriser la production et le travail.

Les 19 premiers projets présentés prévoient notamment :

- L'accès au crédit des PMI romaines, avec la signature d'un protocole d'entente MISE/Région du Latium, qui institue une section spéciale du Fonds de garantie qui facilitera des concessions de crédit supplémentaire jusqu'à 100 millions d'euros aux entreprises localisées à Rome et dans le Latium ;
- L'innovation et la recherche, avec un plan qui prévoit des investissements et, entre autres, un « welcome package » pour les étudiants ou les entrepreneurs qui choisissent de venir à Rome pour ouvrir une entreprise dans les zones dégradées ou périphériques de la ville ;
- La relance du tourisme, en mettant en valeur les structures de réception et en visant d'attirer à Rome certains des 50 événements mondiaux encore en cours d'assignation ;
- Le hub de l'aérospatial pour faire croître la filière technologique romaine et celle du sport ;
- Le déblocage de grands chantiers (tels que l'ancienne caserne Guido Reni et les anciens bureaux des douanes à San Lorenzo), pour des investissements totaux de 260 millions d'euros.

Une attention particulière a été dédiée aux thèmes du travail et de la production. A la fin de la rencontre, le ministre Calenda a présidé une réunion avec les principales entreprises ayant leur siège à Rome, durant laquelle a été présentée une étude dans laquelle les 100 premières entreprises romaines par chiffre d'affaires et employés décrivent les principales criticités rencontrées au quotidien. L'objectif de cette réunion était d'identifier des solutions efficaces permettant de prévenir l'émergence de crises d'entreprises ou le transfert des sièges productifs, ainsi que de soutenir les projets de développement et de croissance du nombre d'employés de celles-ci.

Honeywell confirme sa volonté de fermer le site italien d'Atessa (Abruzzes), 420 employés, spécialisé dans la réalisation de turbocompresseurs.

Selon les syndicats italiens, la production sera délocalisée en Slovaquie. Le ministère du développement économique critique cette décision, prise par le groupe malgré les nombreuses offres d'incitations fiscales pour le maintien du site, et a démarré une procédure d'identification de possibles repreneurs de l'usine, qui pourront bénéficier de la création d'une zone économique spéciale ad hoc. La province de Chieti estime à 4 M€ les pertes en termes de PIB local.

Le groupe italien Prysmian, leader mondial des câbles, rachète un de ses concurrents, l'américain General Cable, pour 3 Md€.

Avec cette opération, le groupe Prysmian atteindra une taille de 31 000 employés et 11 Md€ de chiffre d'affaires, avec une présence dans environ 50 pays. L'opération sera effective à l'automne 2018, lorsqu'elle sera approuvée par les conseils d'administration des deux sociétés.

ENERGIE

Le ministère de l'économie cède à la Cassa Depositi e Prestiti 3,3% du pétrolier Eni.

Dès que la décision sera approuvée par le conseil d'administration de CDP, qui devrait se réunir mi-décembre, la nouvelle structure de l'actionnariat de la société énergétique sera donc la suivante : ministère de l'économie 1%, CDP 29%, marché 69%, actions propres 1%. Sur la base de la cotation boursière d'Eni, le ministère de l'économie devrait obtenir de cette opération environ 1,5 Md€.

Enel présente son nouveau plan industriel 2018-2020, focalisé sur la numérisation et les services innovants.

Le 21 novembre, Enel a présenté à Londres son nouveau plan industriel triennal, qui prévoit une augmentation des investissements de 500 M€ par rapport au plan précédent (24,6 Md€, dont 30% pour l'entretien des installations existantes et 70% pour des nouveaux actifs), atteindre en 2020 une marge opérationnelle brute de 18,2 Md€. Le groupe se focalisera sur des investissements de petite et moyenne taille et à faible risque, concernant surtout des installations dont la production bénéficiera de contrats d'achat de long terme. Parallèlement, Enel lancera en 2018 la nouvelle marque ENEL X, dédiée à quatre secteurs : réseaux intelligents, maison connectée, numérisation de l'industrie et mobilité électrique (réseau de bornes).

Forum Eurasiatique de Vérone : Eni envisage des liens encore plus forts avec le russe Rosneft.

La présidente d'Eni, Emma Marcegaglia, a salué l'importance des relations entre Eni et Rosneft, et déclaré que la société italienne souhaite les renforcer. Mme Marcegaglia a ensuite rappelé les activités communes en cours (3 concessions en Russie) et a annoncé que les deux sociétés seraient en pourparlers sur un possible partenariat en matière de GNL.

Eni sera la première société pétrolière à mener des activités d'exploration d'hydrocarbures dans les eaux américaines de l'Océan Arctique.

La société italienne a obtenu du *Bureau of Safety and Environmental Enforcement* l'autorisation finale pour le démarrage des activités de recherche d'hydrocarbures dans la Mer de Beaufort, au large de Prudhoe Bay, où Eni est déjà présent dans le champ pétrolier onshore éponyme avec 18 puits et d'autres installations.

Réseaux gaziers : Gas Natural Fenosa cède à 2i Rete Gas ses actifs italiens dans la distribution de gaz.

La société espagnole a annoncé le 13 octobre dernier le choix de 2i Rete Gas, société contrôlée par le fonds italien F2i et le français Ardian, comme repreneur pour son réseau de distribution de gaz

naturel. Ce réseau d'environ 7300 km dessert 460 000 clients dans 223 concessions en Italie centrale et méridionale.

Procès contre Tirreno Power (50% Engie) : le ministère de l'environnement figure parmi les parties lésées.

Le procès concerne la centrale thermoélectrique de Vado Ligure (Savone), dont les émissions, selon le parquet local, auraient engendré des taux de cancers plus élevés que la moyenne régionale qu'on enregistre dans les environs de la centrale et qui seraient la cause de plusieurs dizaines de décès. Six ONG, dont Legambiente, WWF et Greenpeace, ainsi que les associations des victimes, se sont formées en partie lésée. La première séance du procès préliminaire a eu lieu le 1^{er} décembre.

Accord SNAM-SGI pour la méthanisation de la Sardaigne.

Le gestionnaire du réseau de transport de gaz italien, SNAM, contrôlé par la CDP, et la société privée Società Gasdotti Italia SGI, contrôlée par les fonds Macquarie et Swiss Life, ont annoncé le 5 décembre avoir trouvé un accord sur un projet commun pour la méthanisation de la Sardaigne, qui prévoit la réalisation d'un réseau capillaire capable de connecter l'ensemble de l'île et qui sera approvisionné par des terminaux GNL à Cagliari, Oristano et Porto Torres. Les détails du projet n'ont pas été publiés.

Le Mouvement 5 étoiles se réunit pour définir la stratégie pour une possible nationalisation de l'opérateur de services urbains romain ACEA (23% Suez).

La société, contrôlée par la ville de Rome (51%), a été partiellement privatisée et cotée en bourse en 1999. Son principal actionnaire privé est Suez, qui en détient 23%. La direction nationale du Mouvement 5 étoiles, parti de la maire de Rome, Virginia Raggi, a approuvé le 27 novembre la mise en place d'un groupe technique pour étudier les modalités de renationalisation de l'entreprise qui approvisionne en électricité, eau et gaz Rome et ses alentours, en application d'un référendum national de 2011 qui a abrogé la privatisation obligatoire des services de gestion de l'eau. Des associations contestent en particulier les faibles progrès en termes d'entretien du réseau romain, dont les pertes d'eau s'élèveraient à 40%.

Nouvelle stratégie énergétique nationale italienne à l'horizon 2030 : fin du charbon, électrification de la consommation, efficacité énergétique et croissance des renouvelables.

Le gouvernement italien a adopté le 10 novembre la [nouvelle stratégie énergétique nationale \(SEN\)](#), un texte programmatique qui vise à poursuivre la « transition énergétique » du pays à l'horizon 2030, notamment en vue de l'atteinte des objectifs européens. La stratégie vise une relance de la transition énergétique, alors que la croissance de la production d'énergie renouvelable stagne depuis 2013, et mise sur l'efficacité énergétique, principale cible des investissements. Ainsi, à l'horizon 2030, le document vise une part renouvelable de la consommation d'électricité de 55% et une part renouvelable de 28% de la consommation totale d'énergie. Le gouvernement envisage le développement de l'électricité renouvelable essentiellement à travers le solaire photovoltaïque et l'éolien terrestre. La SEN prévoit également une amélioration de l'efficacité énergétique, avec une baisse de 6 Mtep par rapport à 2015 (-5%), et cela malgré une hausse de la consommation d'électricité (+7%), grâce à d'importants investissements de rénovation et de modernisation (111 Mds€). La stratégie vise un large dépassement des objectifs européens de réduction des émissions de GES pour 2030, en particulier grâce à la fermeture des huit centrales électriques à charbon (8 GW). Le gaz naturel restera un élément de stabilité fondamental du système électrique, pour lequel l'enjeu est la diversification des sources et des routes d'approvisionnement. Ainsi, la stratégie italienne prévoit le soutien au GNL et aux projets d'infrastructures gazières transméditerranéens (TAP, Eastmed) et la mise en place de dispositifs pour

augmenter la liquidité du marché du gaz italien (achat de la capacité de transport dans les marchés d'Europe du nord, création d'un animateur du marché). Les critiques des ONG se concentrent sur le défaut d'un objectif de décarbonation à l'horizon 2050 compatible avec l'objectif proposé par la Commission européenne. Le document de la SEN reconnaît lui-même que les prévisions de diminution des émissions de GES conduisent à une baisse de 63% en 2050, alors que l'objectif proposé par la Commission européenne s'élève à -80%. La stratégie mise dès lors sur « un développement technologique imprévisible et disruptif » pour atteindre l'objectif à 2050.

TRANSPORTS

Alitalia : cession possible dans 3 ou 4 semaines selon le Ministre des transports

Après le décret-loi ayant prolongé la garantie pour Alitalia (300 M€ supplémentaires) et le délai pour la cession de l'entreprise (jusqu'au 30 avril 2018) le 13 octobre, le Ministre des infrastructures et des transports, Graziano Delrio, a déclaré le 5 décembre que la conclusion du processus de vente n'aurait pas nécessairement lieu après les élections mais « pourrait aussi survenir dans les trois ou quatre prochaines semaines ».

Le 16 octobre, sept offres ont été présentées pour la reprise d'Alitalia. Lufthansa et EasyJet sont intéressées par la partie aviation mais ne sont pas intéressés à obtenir le contrôle de la compagnie entière. Les commissaires extraordinaires d'Alitalia ont rencontré Lufthansa, le 16 novembre, afin d'échanger sur la proposition de reprise d'Alitalia par Lufthansa, notamment sur les thèmes de l'emploi, de la flotte et de la relance de la compagnie. Sur l'emploi, environ 3.100 employés travaillent dans le handling et devraient donc être transférés à l'une des trois sociétés ayant manifesté leur intérêt à racheter Alitalia Handling : Avia Partner, Airport Services et Airport Handling. Pour les autres employés (pilotes et personnels de bord), Lufthansa aurait pour le moment prévu entre 1700 et 2000 licenciements, sur les 8500 employés. Le gouvernement et les commissaires cherchent à convaincre Lufthansa de réduire l'impact sur les emplois. Sur l'offre de Lufthansa, le ministre des infrastructures et des transports, Graziano Delrio, a déclaré qu'elle « n'était pas à la hauteur d'un grand pays comme l'Italie et d'une entreprise comme Alitalia, avec des milliers d'employés et une partie des liaisons les plus importantes du pays. Nous attendrons jusqu'à ce qu'un plan de développement industriel à la hauteur, et pas seulement de souffrance des travailleurs, nous soit présenté. Nous avons du temps jusqu'à la fin de notre mandat de gouvernement, nous sommes en train de tenter d'obtenir les meilleures conditions ».

Le fonds de private equity américain Cerberus Capital Management n'aurait pas présenté d'offre officielle, mais aurait proposé aux commissaires, après la date limite de remise des propositions, de reprendre l'ensemble du périmètre des activités d'Alitalia. N'étant pas une entreprise communautaire, Cerberus ne pourrait pas viser d'obtenir la majorité du capital. En effet, selon le droit européen, les acteurs n'appartenant pas à l'Union européenne ne peuvent pas détenir plus de 49% d'une compagnie européenne. Cependant, Cerberus aurait, selon le Financial Times, proposé d'investir entre 100 et 400 millions d'euros pour obtenir le contrôle de l'intégralité des activités d'Alitalia, à condition de pouvoir lancer une restructuration importante de la compagnie. Cerberus serait prêt à impliquer les salariés par un plan de participation d'actionnariat, et souhaiterait voir une part du capital dans les mains de l'Etat italien. Le 28 novembre, les dirigeants de Cerberus ont rencontré les commissaires extraordinaires, et ont confirmé leur intérêt pour l'acquisition d'Alitalia. Selon le journal « Il Sole 24 Ore », des discussions entre Cerberus et EasyJet seraient en cours, afin de proposer une offre commune pour reprendre Alitalia.

Les trois commissaires extraordinaires ont été entendus le 22 novembre à la Chambre des députés, devant les commissions Transport, Activités productives et Travail. Ils ont indiqué que, dans la période juin-octobre 2017, Alitalia avait réalisé 1,433 milliards d'euros de recettes, un ebitda de 73,9 M€ et un résultat net négatif pour 31,3 M€. Luigi Gubitosi a également indiqué s'attendre à une

tendance positive pour les deux derniers mois de l'année. A la fin de l'année, la disponibilité de caisse devrait être d'environ 800 M€.

Atlantia, groupe contrôlé par la famille Benetton, pourrait améliorer son offre pour Abertis, lancée en mai

L'administrateur délégué d'Atlantia, Giovanni Castellucci, a déclaré le 10 novembre au *Financial Times* qu'il voyait une marge de manœuvre pour améliorer son offre pour le groupe espagnol Abertis. Aujourd'hui, Atlantia offre 16,5 euros en numéraire ou 0,697 action du groupe italien pour chaque titre Abertis, jusqu'à un maximum de 230 millions d'actions (environ 23% du capital). Le groupe allemand Hochtief, filiale du groupe de BTP espagnol ACS, a présenté une offre concurrente et propose 18,76 euros en numéraire ou 0,1281 titre Hochtief de nouvelle émission pour chaque action Abertis. Cette dernière option est prévue jusqu'à un maximum de 193,5 millions de titres du groupe Abertis (environ 20% du capital). L'offre du groupe Hochtief est actuellement en cours d'examen à la Commission nationale du Marché des Valeurs (Cnmv). Ce n'est pas avant l'approbation par la Cnmv qu'Atlantia pourra proposer une nouvelle offre.

La compagnie ferroviaire privée à grande vitesse Ntv (Italo) a annoncé son entrée à la Bourse de Milan en 2018

Le président de Ntv, Luca Cordero di Montezemolo, a confirmé les rumeurs portant sur l'entrée de la compagnie à la Bourse de Milan en 2018. Les résultats de la compagnie, après une année 2015 difficile avec une restructuration de la dette et une recapitalisation de 100 M€, et un retour au bénéfice en 2016, sont en amélioration. Entre janvier et septembre 2017, les recettes ont connu une croissance de 25,9% (elles sont de 329 M€) par rapport à la même période de l'année 2016. Le conseil d'administration de la compagnie a également délibéré l'acquisition de 5 ultérieurs trains Italo Evo, qui s'ajoutent aux 12 trains achetés en 2016 et qui portent à 42 trains le total de la flotte Ntv.

Conférence au port de Civitavecchia sur le rôle des ports méditerranéens dans le futur des corridors européens de transport

Les ports italiens occupent, selon une classification récente du *World Economic Forum*, dans le rapport « The Global Competitiveness 2017-2018 », la 60^{ème} place au monde pour la compétitivité des infrastructures portuaires. Pour cela, il était nécessaire de se doter d'une planification, stratégie et réglementation du secteur portuaire efficaces, grâce à une coordination entre tous les acteurs (Autorité portuaire, Autorité maritime, douanes et entreprises privées qui opèrent au sein des ports). C'est dans cette logique que s'est inscrite la réforme récente de la législation des ports, avec le décret législatif n°169/2016¹, dans lequel les compétences des nouvelles autorités de système portuaire (AdSP) ont été étendues. Elles vont de la fonction de « régulation, contrôle et coordination » à celle de « programmation et promotion » et d'« administration » des aires portuaires, ainsi que leur « manutention » (y compris celle des fonds du port). La régie de ces multiples fonctions est assignée au Président des AdSP. Un grand nombre de décisions est pris au sein du comité de gestion (qui a remplacé le précédent comité portuaire), qui représente la structure de gouvernance de l'AdSP, et dans certains cas, discutées auparavant au sein de l'organisme de partenariat ressources mer, au sein duquel siègent, en plus du commandant du port, 10 catégories qui opèrent au sein du port. Le décret n°169/2016 a également institué 15 AdSP, en regroupant certaines autorités portuaires, mais aussi une Conférence nationale de coordination des présidents des AdSP, qui coordonne et harmonise les

¹ www.normattiva.it/uri-res/N2Ls?urn:nir:stato:decreto.legislativo:2016-08-04;169!vig=

stratégies de mise en œuvre des politiques de concession du domaine maritime et de promotion sur les marchés internationaux du système portuaire national.

La conférence du 24 novembre 2017 au port de Civitavecchia (« port de Rome ») a été l'occasion de signer un accord de collaboration entre deux autorités portuaires italiennes. Les présidents de l'autorité portuaire de la Mer Tyrrhénienne Centre Nord (ports de Civitavecchia, Fiumicino et Gaeta) et de l'autorité portuaire de la Mer Adriatique centrale (ports de Pesaro, Falcona Marittima, Ancona, S. Benedetto, Pescara et Ortona) ont signé un protocole d'entente ayant pour objectif de développer les trafics et le développement économique des deux autorités portuaires et de faciliter les échanges commerciaux entre celles-ci. Le président de l'autorité portuaire de la Mer Tyrrhénienne Centre Nord, Francesco Maria di Majo, a rappelé que 56% des marchandises étaient encore transportées par la route en Italie, soit un pourcentage supérieur à la moyenne européenne, et a souligné la nécessité de mettre en place une interopérabilité entre les acteurs pour permettre des transports et une logistique intégrés, avec moins d'émissions grâce aux liaisons maritimes. Le trafic du port de Civitavecchia a connu une augmentation de 16% en 2016, par rapport à 2015, et le port de Civitavecchia est le deuxième en Europe pour le nombre de navires de croisière embarqués/débarqués et en transit. Rodolfo Giampieri, président de l'autorité portuaire de la Mer Adriatique centrale, a estimé que la réforme italienne des ports commençait cette année à avoir des effets, grâce à une meilleure organisation qui permet de s'adapter au marché.

Le maire de Civitavecchia, Antonio Cozzolino, a souligné la dimension stratégique du port de Civitavecchia, en expansion, bien relié à Rome, disposant d'une aire industrielle et d'une plateforme de port intérieur, et a rappelé qu'un nouveau terminal de croisière était en cours de construction. Enrico Panunzi, conseiller régional de la Région du Latium, président de la commission Environnement et Mobilité, a évoqué le partenariat réalisé entre les régions du Latium et des Abruzzes, en vue d'une liaison entre les Balkans et l'Occident européen. L'objectif est celui d'une croissance des trafics, d'un côté avec les Balkans et la Turquie et de l'autre avec l'Espagne notamment. Camillo D'Alessandro, le sous-secrétaire à la présidence de la région des Abruzzes, a estimé que ces partenariats étaient possibles grâce à la réforme des ports, et que les pactes entre régions permettaient une liaison directe des deux mers, avec une vocation transversale de macro-région Adriatique-Ionienne. Le conseiller régional des Marches a également estimé que la réforme des ports donnait déjà des résultats, notamment en termes de bénéfices pour les petits ports, qui avaient auparavant une carence de gouvernance. Selon lui, la prochaine vision politique devra être celle d'un transport ferroviaire entre les deux mers.

David Sassoli, vice-président du Parlement européen et membre de la commission Mobilité, a rappelé la « bataille » faite pour insérer Civitavecchia dans les réseaux TEN. Il a annoncé que la Commission européenne allait, dans les prochaines années, financer de nombreux projets dans le sens d'une autosuffisance énergétique des ports. Riccardo Nencini, le vice-ministre des Infrastructures et des Transports, a rappelé que, dans le cadre de la route de la soie, les Chinois allaient investir 750 Md€ ces prochaines années sur les ports européens. Selon lui, la réforme italienne des ports est l'un des piliers sur lesquels se rallier à la route de la soie, car elle permet de se présenter avec des plateformes économiques et institutionnelles plus solides.

Le directeur général de l'autorité portuaire de Barcelone, M. Milà, a rappelé les nombreuses liaisons existant entre le port de Barcelone et plusieurs ports italiens, liaisons rentables sans subvention : cela signifie que la demande existe. Selon lui, il s'agit d'attirer cette demande en construisant une solution logistique plus compétitive que celle qui existe par ailleurs. Le représentant du groupe Grimaldi, Nunzio Savarese, a souligné l'importance de la route Espagne-Balkans, en passant par l'Italie, sur laquelle existent plus de 70 départs hebdomadaires et qui est en pleine croissance.

ENVIRONNEMENT

L'Italie a déjà consommé un quart de ses zones côtières protégées

L'Istat (Institut national de statistiques) et l'Ispra (Institut supérieur pour la protection et la recherche environnementale) ont rédigé leur premier rapport sur l'état du paysage italien. Coordonné par l'Observatoire national pour la qualité du paysage du ministère des biens culturels, ce travail a pris la forme du premier rapport sur les politiques du paysage, document présenté les 25 et 26 octobre à Rome dans le cadre des états généraux du paysage. Le rapport a pour objectif d'être le point de départ d'une nouvelle manière de gérer le territoire, notamment liée à la forte consommation du sol en Italie.

En termes de consommation du sol, l'Italie est passée de 2,7% dans les années 1950 à 7,6% en 2016, soit plus de 23.000 kilomètres carrés de son territoire. La consommation de sol a été extrêmement rapide dans les années 2000 (huit mètres carrés de territoire couverts par seconde), puis le rythme s'est ralenti, descendant à 4 mètres carrés par seconde entre 2013 et 2015 et à 3 mètres carrés par seconde en 2016. De plus, le phénomène des constructions illégales est fortement présent dans le pays : en 2015, sur 100 habitations autorisées, 20 habitations supplémentaires étaient illégales. Ce phénomène n'épargne pas les aires protégées. Même lorsque les constructions sont faites dans un cadre légal, se pose le problème des contrôles de prévention. Ces dernières années, les services responsables du paysage ont reçu une moyenne de 130 000 dossiers d'autorisations paysagères, sur lesquelles ils devaient exprimer un avis contraignant. Dans plus de 20% des cas, cet avis n'a pas été exprimé, souvent car il n'y a pas assez d'architectes au sein de ces services.

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information économique et financière : « **Regards sur l'économie italienne** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional (adresser les demandes à rome@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome - Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.
Responsable de la publication : Vincent Guitton

Adresse : Piazza Farnese 48
00186 Rome
ITALIE

Rédigée par : Esther Gagneux, Federico Tassan-Viol
Relue par Arnaud Guigné

TRÉSOR et Service économique régional
DIRECTION GÉNÉRALE